

## Relogement des locataires et travaux majeurs de plus de 6,5 M\$ aux habitations Nicolet



**Au printemps 2014, l'OMHM entamera des travaux de rénovation majeurs aux habitations Nicolet situées au 3760, rue Sainte-Catherine Est. Les travaux consisteront, entre autres, à refaire entièrement le toit, à ajouter une nouvelle unité de ventilation, à réparer les murs extérieurs et le parement de briques, à remplacer les portes et les fenêtres et à restaurer les balcons. À l'intérieur, toutes les salles de bain et les cuisines seront rénovées, les locaux communautaires seront améliorés, les ascenseurs seront modernisés. Des travaux de décontamination seront également réalisés pour éliminer toutes traces de moisissure.**

Avant de procéder aux travaux, l'Office procédera au relogement de tous les locataires en prenant soin de les accompagner dans cette démarche. L'OMHM doit agir ainsi, car les habitations Nicolet vont se transformer en un vaste chantier. Tous les locataires sont assurés de pouvoir revenir dans leur logement à la fin des travaux. Ces travaux de plus de 6,5 M\$ sont nécessaires pour enrayer les problèmes identifiés aux habitations Nicolet et améliorer la qualité de vie des résidents.

L'automne dernier, l'OMHM a mandaté des experts pour vérifier la structure et l'enveloppe du bâtiment, les systèmes électromécaniques ainsi que la qualité de l'air. Les experts ont confirmé que certaines zones sont problématiques et que des traces de moisissure ont été détectées dans certains logements et dans les aires communes comme les corridors.

## AVEC VOUS, C'EST NATUREL



Le **15 novembre 2012**, plusieurs résidants ont participé à une rencontre organisée par l'OMHM pour informer les locataires de la situation aux habitations Nicolet à la lumière des rapports d'expertise. Puisque les moisissures peuvent causer des problèmes

de santé, les locataires ont été invités à consulter leur médecin s'ils pensaient souffrir de problèmes de santé en lien avec la qualité de l'air dans l'immeuble. L'OMHM s'est alors engagé à reloger les personnes qui présentent un avis de leur médecin à cet effet.

Près de 20 locataires ont demandé à être relogés. À ce jour, 14 ménages sont déjà déménagés et une dizaine sont en attente d'un nouveau logement dans le parc HLM de l'OMHM.

La rencontre du **17 mai** a été organisée pour annoncer aux locataires qu'ils seront tous relogés, compte tenu de l'envergure des travaux qui seront réalisés dans leur HLM. Le **D<sup>r</sup> Louis Jacques**, médecin spécialiste en médecine communautaire, Secteur environnement urbain et santé, de la Direction de la santé publique, était présent pour informer les locataires des problèmes de santé possible en lien avec les traces de moisissure détectées dans l'immeuble.

**Au cours de l'été**, tous les locataires seront invités à une **rencontre de consultation** sur les travaux. L'Office veut faire équipe avec les locataires. À ces rencontres, les locataires pourront donner leur opinion sur les travaux et sur certains éléments liés au choix de différentes composantes comme la couleur de la peinture ou la configuration des armoires de cuisine. L'invitation à cette rencontre sera distribuée aux portes des locataires et acheminée à la nouvelle adresse de ceux qui seront déjà déménagés.

Une **rencontre de consultation** sera organisée avec l'organisme **Résolidaire** pour évaluer ses besoins en vue des travaux.

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RELOGEMENT

Des **séances d'information et d'échanges** se dérouleront à la salle communautaire les **jeudis 23 mai, 30 mai, 6 juin et 13 juin**, de 10 h à midi. **Julie Chalifour**, agente de liaison, ou un autre représentant de l'OMHM vous accueillera pour répondre à vos questions et vous écouter. D'autres dates seront fixées au cours de l'été. Ces dates vous seront communiquées.

Vous pouvez être accompagné d'une personne de confiance (un membre de votre famille ou un ami).

Le personnel de l'Office s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver le logement qui vous conviendra le mieux parmi les logements disponibles à l'OMHM. Voici les critères qui détermineront les priorités de relogement:

- 1) L'état de santé** (symptômes liés aux moisissures et autres problèmes de santé);
- 2) L'âge** (les cas des personnes les plus âgées seront traités en priorité);
- 3) L'ancienneté** dans les HLM à Montréal.



Si vous avez des questions et des inquiétudes, vous pouvez joindre **Julie Chalifour**, agente de liaison, au **514 868-3250**. Vous pouvez lui laisser un message, et elle communiquera avec vous.

## QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RELOGEMENT



### Q. EST-CE QUE JE VAIS ÊTRE RELOGÉ DANS UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT?

Oui, tous les locataires seront relogés dans un logement propre et repeint.



### Q. L'OMHM PAIERA-T-IL MON DÉMÉNAGEMENT?

Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à votre disposition afin de vous permettre d'être prêt le jour du déménagement. Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue.



### Q. QUI PAIERA LES FRAIS DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT DE MON TÉLÉPHONE?

Une allocation de **400 \$** sera remise sous forme de chèque à chaque ménage relogé pour payer les frais de débranchement et de rebranchement des services publics : changement d'adresse, services de téléphone, câble et Internet.



### Q. EST-CE QUE MON LOYER VA ÊTRE LE MÊME?

Le coût du loyer continuera à être établi selon la règle actuelle, soit 25 % de vos revenus.

## LES GRANDES ÉTAPES À VENIR

L'OMHM  
CHEZ VOUS

### ÉTÉ 2013

**À compter du 3 juin** et au cours de l'été, l'OMHM vise à rencontrer individuellement chaque locataire pour connaître ses choix de quartiers et ses choix d'habitations.

- Ce sera l'occasion d'évaluer votre situation et de préciser vos choix de quartiers et d'habitations. Vous devrez nous indiquer si vous souhaitez demeurer dans le même quartier, mais vous devrez aussi faire le choix de deux autres quartiers.
- Vous devrez signer l'avis de réparations majeures qui confirme que vous avez été informé des travaux qui nécessitent votre relogement.
- Des rencontres de consultation avec les locataires permettront d'enrichir le projet de rénovation majeure.

### AUTOMNE 2013

- Le processus de relogement se poursuivra au rythme des priorités et des logements disponibles.
- Les professionnels de l'OMHM termineront la préparation des plans et devis.
- L'OMHM veillera à assurer une présence dans la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et vous aider. L'horaire sera établi en fonction des besoins.

### PRINTEMPS 2014

- Les travaux commenceront. Vous serez informés de l'évolution des travaux par un *Infochantier*.

### 2016

- Les travaux devraient être terminés, si le chantier se déroule comme prévu.

# L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS NICOLET

## ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :  
**Julie Chalifour**
- ◆ Surveillant de travaux :  
**Patrice Girard**
- ◆ Directeur de projets :  
**Leonardo Peña**

Julie Chalifour



Patrice Girard



Leonardo Peña



## EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à la sécurité :  
**Denis Veillette**
- ◆ Directeur à l'entretien et aux réparations :  
**Panagiotis Giamos**
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :  
**Robert Gangarossa**
- ◆ Organisatrice communautaire :  
**Nathalie Dufort**

Panagiotis Giamos



Robert Gangarossa



Nathalie Dufort



## L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7

RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-6442

**INFOCHANTIER** vous informe sur les chantiers de travaux majeurs prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les chantiers de consultation qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination  
Marie Boucharde

Révision  
Linguitech

Graphisme  
Art & Graf inc.